

UCLA

Paroles gelées

Title

Nom du père / nom d'auteur : les origines énigmatiques du Fresnois

Permalink

<https://escholarship.org/uc/item/80d3h4rx>

Journal

Paroles gelées, 10(1)

ISSN

1094-7264

Author

Andrews Chapman, Ann

Publication Date

1992

DOI

10.5070/PG7101002995

Peer reviewed

Nom du père / nom d'auteur: les origines énigmatiques du *Fresne*

Anne Andrews Chapman

Custume fu as anciens,
Ceo testimoine Preciens,
Es livres ke jadis feseient,
Assez oscurement diseient
Pur ceus ki a venir esteient
E ki aprendre les deveient,
K'i peüssent gloser la lettre
E de lur sen le surplus mettre.
(Prologue, vers 9-16)¹

Dès son prologue, Marie de France met en scène son art d'écriture, un don de Dieu récupéré au profit d'un espace poétique dans lequel Marie nous montre son savoir (Prologue 1-8). Elle trouve son droit d'écrire dans l'origine divine de l'écriture, et dans l'obligation de répandre le don divin qu'elle a reçu. Marie nous présente alors une généalogie naturalisante de l'écriture, un Arbre de Jessé dont les rejetons incluent Priscien, les Anciens, et l'auteur des *Lais*.² En effet, Marie de France désire s'inscrire dans ce lignage des anciens qui écrivent "oscurement" afin de garantir la survie de son texte, et ainsi de sa propre lignée littéraire.

En ajoutant son surplus de sens au mythe de l'enfant exposé, Marie de France écrit le lai du *Fresne*, un lai dont l'aventure consiste en la recherche du nom du père, seul moyen de reconnaître l'origine de l'enfant abandonnée. En effet, le patronyme est synonyme du code féodal au 12e siècle, car ce patronyme a une importance cruciale pour

la société. Toute transmission de terres en dépend, ainsi que la question de vassalage. Selon R. Howard Bloch, dans *Etymologies and Genealogies*,³ "In the name of the father lies the origin of names, and in fact, pure origin" (41).⁴ En citant saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, Bloch constate que "the law of language, whether located in appellation, speech, or eloquent expression, is synonymous with the law" (19).

Pendant que le Fresne, en tant que signe, est séparée de son signifié (le nom du père), elle est séparée aussi de son statut social. Elle devient un signe vide, sur lequel sont inscrites une multiplicité de fictions qui dissimulent son origine véritable. Le Fresne ne pourra "porter des fruits" que lorsque sa mère glose la signification du tissu et de l'anneau et que son père la reconnaît, l'imprégnant ainsi de son statut social. Une fois réunie avec sa signification, elle pourra alors se séparer de son père afin de s'unir avec Gurun, prenant ainsi le nom du pair. Ce statut noble retrouvé engendrera le lai "trouvé" et le lai écrit.

Si la recherche du lignage du Fresne est à l'origine du lai, le texte incite aussi la recherche de sa propre origine. Le choix du titre, *Fresne*, désigne l'origine fictive du texte. Le Fresne est ainsi planté "pour faire ombre" aux origines véritables, et l'enfant-texte est placé sur l'arbre généalogique, comme si Marie de France s'attachait implicitement au lignage des "anciens." Mais le lai n'explique jamais le nom du père, et comme l'arbre dans le texte, le lai du *Fresne* "fait ombre" sur le patronyme et sur l'origine véritable du lai.⁵

"Le lai del Freisne vus dirai / Sulunc le cunte que jeo sai" (*Fresne* 1-2). Le bref prologue du lai annonce l'origine ou la paternité du texte, l'autorité symbolique qui donne à l'auteur le droit d'écrire. Autorité fictive aussi, puisque Marie de France se base sur un conte fictif. Elle situe son lai "En Bretagne jadis" (3), lieu merveilleux et hors du temps présent. Le texte s'initie dans le dédoublement: il y a deux chevaliers identiques en qualités: "riche," "manant," "pruz," "vailant" (5-6) qui sont voisins, et qui viennent du même arbre généalogique ('Prochein furent, d'une cuntree'). D'une origine viennent deux pairs, qui deviendront pères, établissant ainsi l'autorité patronymique de la loi féodale. Le lai se trouve alors né dans la tradition masculine et dans la dualité.

Marie de France effectue la transition du monde masculin au monde masculin/féminin en introduisant les épouses des chevaliers, et immédiatement la faille apparaît lorsqu'une femme devient en-

ceinte. Au moment où elle délivre (mais aussi que le texte de-livre), elle a des jumeaux. En ayant deux fils, le lignage du chevalier sera doublement assuré ("De tant de force esteit creüz!" 16), mais aussi le lignage littéraire de ses enfants-textes sera doublement assuré. La dame-mère est la figure médiatrice par laquelle passe la naissance et par qui l'ordre féodal sera régénéré. La dame-mère représente la langue maternelle, qui articule la continuation de la société féodale. Néanmoins, elle reste silencieuse dans le texte, intégrée au discours de l'autorité paternelle.

Le chevalier-père demande à son voisin (pair) de nommer un de ses fils: "L'un li tramettra a lever: / De sun nun le face nomer" (17-18). Si nous comprenons "lever" au sens qu'indique Rychner:⁶ "tenir sur les fonts baptismaux, en tant que parrain" (307), le chevalier lui demande alors de nommer l'enfant au nom du Père et du pair. L'autorité du Père spirituel (Dieu), père terrestre (chevalier), et parrain (pair) se joignent pour ancrer l'enfant dans le code du patronyme, assurant son statut social ainsi que celui de son texte éventuel. Ce baptême selon le code féodal est un baptême à statut problématique, car il n'aura jamais lieu dans le texte. Cependant, il est établi par Marie de France afin de s'opposer au baptême éventuel du Fresne, qui enfreint explicitement le code patronymique féodal.

L'harmonie décrite par le texte lors de la naissance des jumeaux est elle aussi problématique et fictive, car il suffit de deux phrases prononcées par la femme du chevalier-parrain (mère future du Fresne) pour briser cette harmonie terrestre. Avant que la dame ne parle, Marie de France met en garde ses lecteurs contre cette dame: "Kar ele ert feinte e orguilluse / E mesdisanz e envieuse. / Ele parlat mut folement" (27-29). Cette dame médisante tiendrait alors un discours fou qui feinte. Marie de France semble se séparer de ce discours féminin, mensonger, qui se place hors du discours masculin. Cette femme feinte, orgueilleuse, médisante, et envieuse est l'opposée de son mari "riche, manant, pruz, vaillant" (5-6).

Marie de France souligne les origines différentes de leurs discours. Le chevalier, lorsqu'il entend le message du voisin, remercie Dieu, et fait le don d'un cheval (23-24). Son discours tient à la fois du code ecclésiastique et du code féodal, les deux autorités médiévales reconnues. La dame, par contre, commence son discours mensonger par "Si m'éit Deus" (31). Cette référence à Dieu est rhétorique, donc menteuse. Si ce discours n'a pas d'origine divine, Marie de France semble démontrer que c'est un discours faux qui feinte.

La médisance d'une femme qui détient un savoir diabolique, faux, est le contraire du savoir dont parle Marie de France dans son prologue (1-4). La dame dit: "Nus savum bien qu'il a fiert" (37). Elle a "l'escience" du diable ici, car elle possède un caractère maléfique et elle parle "mut folement." Elle déclare avec autorité:

Unques ne fu ne ja nen iert
 Ne n'avendrat cele aventure
 Qu'a une sule porteüre
 Une femme deus enfanz eit,
 Si dui humme ne li unt fait.
 (38-42)

C'est la problématique du surplus elle-même que l'auteur souligne dans cette déclaration. Ce mensonge de la dame est transmis par l'oralité, et se pose dans le texte comme une contre-vérité qui met en doute plusieurs données du code féodal: l'origine patronymique des enfants et la puissance du chevalier-père; la réputation de la dame-mère intégrée à l'ordre masculin; la possibilité d'une naissance miraculeuse (autorité de l'église mise en question).

Ce discours médisant qui doute du nom du père en associant la naissance des jumeaux avec la honte et le déshonneur se lie dans le texte au discours féminin transgressif. Tout discours féminin (et l'oralité de la langue maternelle) dans le lai devient alors suspect aux yeux des représentants de la loi.⁷ La dame-mère est blâmée par le mari, bien qu'elle soit innocente:

Quant il l'oï dire e retraire,
 Dolenz en fu, ne sot que faire;
 La prodefemmé enhäi
 E durement la mescreï,
 E mut la teneit en destreit
 Sanz ceo qu'ele nel deserveit.
 (59-64)

La dame médisante de même se trouve blâmée "mut durement" par son mari (44), ainsi que par toutes les femmes qui entendent l'histoire: "Tutes les femmes ki l'oïrent, / Povres e riches, l'enhärent" (55-56). Elle devient ensuite victime de sa propre médisance, lorsqu'elle accouche de deux enfants, des jumelles. Ses paroles se font chair, et l'aberration de son discours se manifeste dans une naissance aberrante. Elle prend conscience des effets destructeurs de son discours: "Kar jeo meïsmes me jugai, / De tutes femmes mesparlai"

(79–80). En admettant (toujours oralement) son mensonge (87–88), la dame admet que le discours d'autrui vaut mieux. Ce discours s'associe implicitement au discours masculin reconnu:

Ki sur autrui mesdit e ment
 Ne seit mie qu'a l'oil li pent;
 De tel hume peot l'um parler
 Ki mieuz de lui fet a loër.
 (87–90)

Afin d'éviter le déshonneur social, qui lui semble plus menaçant que la colère de Dieu, la dame décide de tuer une de ses filles. Pour se réintégrer au code féodal, elle se croit obligée de tuer un enfant et un discours, créant ainsi l'illusion d'une absence de transgression. Cependant, cette illusion se crée par l'infanticide voulu par la mère, mais ensuite empêché par sa servante ("meschine").

Marie de France effectue alors un rétablissement illusoire de l'ordre paternel en ajoutant son surplus de sens au mythe de l'enfant exposé. En séparant une des enfants de sa mère, Marie de France couche l'enfant-texte sur l'arbre généalogique d'Oedipe et de Moïse. Elle se distingue du mythe classique, en mettant son surplus de "sen" du côté de la femme, car l'enfant exposé est une fille. Mais elle dissimule cette modification de la tradition par le nom du Fresne, nom masculin qui l'emporte sur le sexe de l'enfant.

Le rétablissement apparent de l'ordre paternel s'effectue par la servante qui empêche l'infanticide, préservant l'enfant (texte) d'une mère meurtrière (langue maternelle mensongère). Cette servante est de "franche orine" (100); son discours provient alors d'une origine noble, et s'inscrit dans le code accepté. Il y existe cependant un "surplus de sens" car celle-ci prévoit l'avenir:

Dame, fet ele, ne vaut rien:
 Lessiez cest dol, si ferez bien!
 L'un des enfanz me baillez ça:
 Jeo vus en deliverai ja,
 Si que honie ne serez
 Ne ke jamés ne la verrez.
 A un mustier la geterai,
 Tut sein e sauf le porterai;
 Aucuns produm la trovera:
 Si Deu plest, nurir la fera.
 (107–116)

Elle reconnaît que le discours de la dame ne sert à rien, et prévoit ensuite que si la dame se comporte bien, elle laissera Dol; c'est-à-dire, lorsqu'elle reconnaîtra le Bien (le code patronymique), elle laissera Dol, et le Fresne sera réunie avec Gurun, seigneur de Dol. De cette façon, la dame ne sera pas déshonorée car l'enfant sera dé-livrée.

La servante enlève l'enfant de son contexte d'origine, et la place dans son nouveau contexte qui se dédouble, car la servante invoque le nom du Père ("Deus, fait ele, par tun seint nun, / Sire, si te vient a pleisir, Cest enfant garde de perir!" 162-4). Ensuite place l'enfant sur l'arbre anonyme ("*Un freisne vit, lé e branchu,*" 167, je souligne). L'intervention de la "meschine" (son propre acte d'écriture) préserve l'enfant-texte de la mort, en la couchant sur l'arbre généalogique où un "prodhum la trovera."

Le discours de la servante ne s'égaré jamais du "grant chemin" (143), le lieu d'écriture inscrit dans le code féodal. En effet, le chemin que choisit la servante est la trace du patronyme, car il mène du père biologique au père fictif (l'arbre), en passant par un père-portier (177, 193), et en invoquant le nom du Père symbolique qui préservera l'enfant-texte selon son "pleisir." La survie de l'enfant et du texte s'inscrit alors dans cette trace patronymique, reconnue par la servante. Toutefois, cet acte de séparation de la mère fait perdre à l'enfant le lien médiateur de la langue maternelle qui relie l'enfant-signe à sa signification spécifique (l'origine noble reconnue par le patronyme). L'acte qui garantit la survie de l'enfant produit un signe stérile qui ne sera fertile que lorsque la mère rentre dans l'ordre patronymique afin de "revenir" sa fille.

Pour que la mère se replace dans l'ordre féodal, elle doit mentir en faisant semblant d'avoir délivré une seule fille, et en se séparant de l'autre. Mais en cachant la vérité (l'autre), elle la montre aussi, car elle enveloppe l'enfant dans une série de couches rhétoriques qui cachent l'origine précise de l'enfant (texte) sous des signes qui seront toutefois reconnus comme nobles:

En un chief de mut bon chesil
 Envolupent l'enfant gentil,
 E desus un paile roé;
 Ses sires li ot aporté
 De Costentinoble, u il fu:
 Unques si bon n'orent veü!
 (121-126)

La première couche de rhétorique est un bout de toile de lin (121) qui recouvre l'enfant "gentil," dissimulant ainsi son origine précise par une page blanche (le lin); un tissu/texte anonyme sur lequel rien n'est écrit. Par dessus ce "chesil" se trouve un "paille roé," un tissu de soie unique en apparence (126) sur lequel se trouve des ornements en forme de roues (Rychner, 314). Ce tissu très beau est un texte-déchet qui provient du père et de son ordre patronymique, représenté par "Costentinoble," lieu des croisades que le père aurait visité en tant que chevalier. Cette couche de rhétorique sera reconnue comme noble, mais tout comme les ornements en forme de roues, ce tissu est un signe vide à l'intérieur, car le signifié précis du nom du père en est dé-membré par la mère. Sans ce nom du père, le tissu reste un signe obscurci et détaché de son signifié, symbole d'une rhétorique ornementée qui obscurcit la vérité du texte.

Ensuite, la mère lie avec son lacet un anneau d'or fin au bras de l'enfant:

A une piece d'un suen laz
 Un gros anel li lie al braz;
 De fin or i aveit une unce,
 El chestun out une jagunce,
 La verge entur esteit lettree:
 La u la meschine ert trovee,
 Bien sachent tuit vereiement
 Qu'ele est nee de bone gent.
 (127-134)

Cet anneau est rempli de signification, mais tout comme la "verge lettree" dont le message n'est jamais révélé, l'origine précise de ce signe sera elle aussi obscurcie au moment de la séparation. L'anneau d'or symbolise la fidélité du couple, et selon Mickel,⁸ serait l'alliance même de la mère:

The wedding ring, the symbol of their mutual loyalty and faith, is symbolic of the pledge which the woman has forfeited and granted as a legacy to her daughter. One should also note that the ring is of pure gold, symbol of the holy and eternal. By her own words, the mother is forfeiting God's eternity, symbolized by the ring. (108)

En se séparant de cet anneau, la mère se sépare de l'ordre féodal et de l'ordre religieux, mais elle s'en sépare paradoxalement pour s'y réinscrire. Marie de France fait encore allusion au mythe de

l'enfant exposé, car la "jagunce" (hyacinthe) est une pierre précieuse qui rappelle un autre enfant noble. Selon Isidore de Séville dans *Etymologies* XVII, 9, 15:⁹

L'hyacinthe est une plante à fleur pourpre. Elle doit son nom à un enfant noble qui fut trouvé mort dans les bois parmi des fleurs pourpres, et la mort de l'enfant fit donner son nom à la plante. . . .

La "jagunce" ajoute alors un surplus de sens qui montre la noblesse de l'enfant, mais en même temps montre la noblesse de l'écrivain qui par son choix de pierre précieuse, désire s'inscrire dans la lignée des anciens, mentionnés dans son prologue.

La verge de l'anneau, gravée d'une inscription qui n'est jamais explicitée, signifie plusieurs choses. Au niveau textuel, la verge est un cercle avec une écriture qui s'enroule autour d'un vide. L'inscription reste invisible aux lecteurs, tout comme le nom du père et le nom d'auteur. Au niveau figural, le mot "verge" selon Dragonetti¹⁰ (qui fait référence aux *Etymologies* d'Isidore de Séville) est dérivé du latin *virga*:

. . . le mot "verge" en ancien français ne signifie pas seulement "bâton," "sceptre royal," "phallus," mais aussi "trait," "rayure," et plus spécialement, dans le registre de l'écriture, "tiret," "trait de plume" (70).

Cette verge signifie alors le nom du père dont l'inscription reste inconnu, mais aussi la plume d'écriture, ou pinna, qui a une signification précise pour Isidore de Séville:¹¹

By the incision in its point, the quill represents a unity which diverges into a duality: symbol of the divine Word, the Logos, which is revealed in the duality of the Old and the New Testament and whose sacrament flows forth in the blood of the Passion. (Curtius, 313).

La verge représente l'autorité du Père d'où provient toute écriture selon la pensée médiévale (Curtius 313). Cet anneau dont la verge est gravée représente alors tout ce qui s'associe avec le nom du père: discours masculin (anneau donné par le mari), ordre social (fidélité conjugale), sexe masculin (phallus), origine de l'écriture (*virga* = pinna/penna). En se séparant de l'anneau, la mère l'attache au bras de l'enfant avec un de ses propres lacets. Ce signe du père au bras d'écriture de l'enfant se trouve lié par le lacet de la mère, trace de la langue maternelle. La mère se sépare de l'anneau et du tissu, signes que lui a donnés son mari, afin de se protéger de la société et de protéger son enfant, bien qu'elle l'abandonne.

La situation est paradoxale, car la mère l'a créée par sa médisance initiale et se trouve obligée d'ajouter son surplus de sens afin de se défaire des résultats de cette médisance. Elle donne alors des signes ambigus qui serviront de moyen pour faire reconnaître la noblesse de l'enfant (texte) mais sans que celui qui la trouve connaisse sa vraie origine, ou le nom du père: "La u la meschine ert trovee, / Bien sachent tuit vereiement / Qu'ele est nee de bone gent" (131-134). Une fois arrachés de leur origine précise, ces signes deviennent des textes à gloser, sur lesquels d'autres pourront inscrire leurs propres fictions.

La servante cache l'enfant en la plaçant en pleine vue sur un "freisne." Le frêne devient alors l'origine fictive de l'enfant, et le père fictif par le nom duquel l'enfant et le texte seront connus. Il représente l'arbre généalogique fictif de l'enfant-texte, planté pour faire ombre (170), donc pour cacher l'origine véritable de l'enfant et du lai. Il est grand, "branchu," et il est carré en quatre ramifications (168-169). D'une unité originelle, le tronc, émanent quatre ramifications qui pourraient symboliser les quatre coins de la ville sacrée de Jérusalem, ou les quatre évangiles, nés du Livre originel. Le frêne est alors l'Arbre de Jessé qui "narre le lignage [du lai et du Fresne] sans narrer un lignage précis" (voir note 2 de Bloch 90). Il symbolise la possibilité des textes ou de la progéniture à l'infini qui proviennent du même tronc-texte d'origine.

Comme le père qui partage son héritage en deux (508) à la fin du lai, un nom du père ou un texte d'origine, comme l'arbre généalogique, peut se dédoubler à un degré exponentiel. Cependant, l'enfant est placée sur l'arbre fictif; elle se trouve couchée sur l'arbre de la fiction parce que le nom du père réel n'est jamais écrit. Puisque l'arbre généalogique précis n'existe pas, elle sera obligée de porter le nom du "fresne," son père fictif qui "fait ombre" à son origine véritable.

L'enfant est recueillie par le portier, substitut du père véritable, qui la donne à sa fille pour la faire nourrir. Ils reconnaissent l'origine noble de l'enfant par les signifiants ambigus de l'anneau et du tissu. Le portier-père apporte l'enfant à l'abbesse: "L'aventure li veut cunter / De l'enfant cum il le trovat" (214-215). Ce père n'ajoute pas de surplus de sens; il glose la signification des signes comme il peut, mais n'y inscrit pas sa propre fiction. L'abbesse la prend et interdit au portier-père de raconter l'origine de la fille. L'enfant se trouve alors interdit entre l'histoire du portier et le discours de l'abbesse.

L'abbesse invente une nouvelle origine pour l'enfant-texte, en

l'appelant sa nièce. Elle glose les signes, et ajoute son propre surplus de sens en créant l'origine fictive de l'enfant. En défendant au portier de dire comment il l'a trouvée, l'abbesse sépare l'enfant du discours paternel, et la couche dans un univers et dans un code féminin:

Ele meïsmes l'ad levee;
 Pur ceo qu'el freisne fu trovee,
 Le Freisne li mistrent a nun
 E le Freisne l'apelet hum.
 (227-230)

Lors de ce baptême, l'abbesse arrache l'enfant-texte du nom du père et du code paternel. C'est l'abbesse, symbole de l'origine féminine et chrétienne, qui donne le nom du baptême désignant non seulement l'enfant, mais aussi le lai. Ce nom artificiel du Fresne qui baptise le nom du texte pose alors la question: où est l'écriture de Marie de France? Bien que le Fresne se trouve à la fin du lai replacée dans le code patronymique, elle gardera son nom de baptême donné par l'abbesse, paradoxe qui montre l'obscurité avec laquelle Marie de France écrit. L'origine du Fresne, enfant et texte, n'est jamais restituée.

Le Fresne est élevée "Dedanz le clos de l'abbeïe" (233), et grandit dans l'enclos de ce texte fictif, le produit d'une abbesse qui remplace le signifié du père d'origine par un signifié fictif (celui de la nièce). Elle sépare le Fresne des autres signes ambigus (l'anneau et le tissu) et sa fiction semble réussir tant que le Fresne reste dans l'enceinte de l'abbaye, lieu de l'écriture contrôlé par le code féminin. L'enfant devient belle et "curteise" (239) "E en semblant e en parole" (240).

Le déplacement du Fresne du lieu fictif de l'abbaye au lieu d'écriture masculine (Dol) s'effectue par Gurun, le seul homme nommé dans le lai. Gurun agit en représentant de l'autorité féodale qui replace le signe du Fresne dans le contexte patronymique. Son nom et son origine sont précisés dans le texte:

A Dol aveit un bon seignur:
 Unc puis ne einz n'i ot meillur!
 Ici vus numerai sun num:
 El païs l'apelent Gurun.
 (243-246)

Gurun est la figure d'une écriture puissante de la meilleure origine. Il est bon "seignur," c'est-à-dire "seigneur," mais aussi "celui qui signe," ou bon écrivain. Marie de France l'estime à tel point qu'elle le nomme de façon explicite. En effet, Marie de France semble

déplacer son propre lieu d'écriture de l'abbaye, lieu de baptême du texte, à Dol, lieu explicite où l'enfant-texte trouvera son père.

Gurun est bon "seigneur" mais aussi bon rhéteur. Il effectue la transition du Fresne par étapes: d'abord, il imagine un moyen de s'inventer une autorité féodale (261-270). Il écrit alors son propre texte qui justifie sa présence. Il décide d'étendre l'abbaye en lui donnant une partie de ses terres. Ainsi, son propre texte à lui pourra transformer le texte de l'abbesse. En donnant du sien ("del soen" 268), Gurun aura les droits d'un seigneur/auteur qui pourra enrichir ("amendera" 264) le terrain ou qui y aura des droits d'abris ("aveir retur" 265). Il souhaite avoir leur "fraternité" (267);¹² de la même manière, il cherche à s'inventer un statut de père (seigneur féodal) mais aussi de pair.

Une fois établi comme pair, Gurun se met à convaincre le Fresne de venir avec lui à son château de Dol ("Venez vus ent del tut od mei" 279) en montrant ses prouesses de rhéteur. Si elle se joint à lui, "Certes jamés ne vus faudrai / Richement vus cunseilleraï" (287-288). Il la remplira de son signifié à lui, en comblant tout manque. La richesse de sa rhétorique subviendrait alors à tous ses besoins, mais Gurun met en garde le Fresne contre les risques qu'elle court si elle reste chez l'abbesse:

Bele, fet il, ore est issi
 Ke de mei avez fet ami.
 Venez vus ent del tut od mei!
 Saveir poëz, jol quit e creï,
 Si vostre aunte s'aparceveit,
 Mut durement li pesereit.
 S'entur li feussez enceintee,
 Durement sereit curuciee.
 (277-284)

Le pair Gurun lui dit alors qu'il risque de l'imprégner de son signifié, inscrit dans le code patronymique (encore un enfant-texte à venir). L'abbesse, selon lui, se mettrait en colère si Gurun ajoutait son propre "surplus de sens" dans le lieu textuel de celle-ci. Le Fresne consent à venir avec Gurun, et le texte semble indiquer que la rhétorique de Gurun, inscrit dans le code patronymique, est plus forte que la fiction de l'abbesse, bien que le Fresne garde son nom fictif.

Au moment du départ du contexte fictif de l'abbaye et du remplacement du Fresne dans le contexte féodal, l'abbesse rend à Fresne les signes de sa noblesse obscure, l'anneau et le tissu. Elle raconte au Fresne qu'à partir des signes à moitié vides (enfant, anneau, tissu) et

de l'arbre où on les a trouvés, l'abbesse a inventé sa propre histoire, remplissant le signe du Fresne de sa propre fiction.

En quittant ce contexte fictif, le Fresne se retrouve avec ses signes obscurs de son origine réelle, qu'elle enferme dans un coffre comme des reliques, car leurs signifiants sont dé-membrés de leurs signifiés précis. Le Fresne est donc replacée dans un texte féodal, celui de Gurun, mais elle reste toujours un signifiant séparé de son signifié d'origine, le nom du père. A cause de ce manque que même Gurun ne peut combler, elle reste une figure inter-dite qui risque de détruire le contexte féodal et l'autorité de Gurun vis-à-vis de ses chevaliers.

Les chevaliers conseillent à Gurun de se débarrasser du Fresne, car sans une épouse noble il ne peut assurer sa lignée:

Lié sereient s'il eüst heir
 Ki après lui peüst avoir
 Sa terë e sun heritage.
 (319-321)

Ses chevaliers se soucient alors de la survie de leurs terres (textes) qui dépend de la production des enfants-textes, héritiers du "seigneur." Le problème du Fresne, à qui manque l'origine noble précise, s'inscrit ici explicitement dans le problème social médiéval du patronyme (voir Bloch, chap. 1-2).

Les chevaliers trouvent alors une femme noble dont le père possède des terres:

"Sire, funt il, ci pres de nus
 Ad un produme per a vus;
 Une fille ad, ki est sun heir:
 Mut poëz tere od li avoir!
 La Codre ad nun la damesele;
 En cest pais nen ad si bele.
 Pur le freisne que vus larrez
 En eschange le codre avrez;
 En la codre ad noiz e deduiz,
 Li freisne ne porte unke fruiz!
 (330-340)

Ceux-ci lui conseillent d'épouser la Codre, soeur jumelle inconnue du Fresne, car elle pourra porter des fruits, étant l'héritière reconnue de son père. Les liens de l'autorité féodale sont bien établis, car le père de la Codre est "per" avec Gurun.

L'harmonie féodale serait alors acquise si Gurun épousait la Codre,

dont le statut social et le nom du père sont évidents. La Codre ressemble exactement au Fresne selon les descriptions du texte: "En Bretagne ne fu si belle" (237) décrit le Fresne, tandis que "En cest païs nen ad si bele" (336) décrit la Codre. Le Fresne, dont le signifié reste obscur, est présente dans le texte, tandis que la Codre, dont le signifié est évident, est absente du texte. Ce paradoxe du clair-obscur sert à montrer la dualité de l'origine; deux enfants de la même "portée" qui sont le miroir l'une de l'autre.

Le Fresne est un signe stérile, rejeté par le discours féodal qui préfère le signe jumeau et silencieux, identique au Fresne, mais fécond. Gurun épouse "l'autre" (350) qui est la même, car le Fresne est la partie cachée de la même origine, dont le discours se divise entre masculin et féminin: Le Fresne et *La Codre*.

La Codre, possédant tout ce qui manque au Fresne, c'est-à-dire les accoutrements de sa position dans l'ordre patronymique, est héritière. Le Fresne possède l'anneau et le tissu, signes d'une vérité obscurcie. Ces deux signes représentent l'unité perdue de la famille, des jumelles, et de Gurun et le Fresne, et en même temps la possibilité de la réunification. Ce sont des signes-déchets d'un discours fautif qui servent de trace et qui doivent se faire articuler par la mère afin d'être replacés dans le code patronymique.

Le Fresne déplie son tissu sur le lit de noces par un acte d'amour et de charité pour son amant Gurun, et en reconnaissance du code féodal. Elle ajoute son surplus de sens en dépliant son propre tissu sur le lit que l'archevêque va bénir ("Pur eus beneïstre et seïner" 407). Toutefois, elle déplie son origine sans pouvoir lire l'écriture. Il faut la mère pour interpréter le sens de ces signes.

Avant que la mère ne reconnaisse sa fille, le Fresne se découvre de plusieurs couches de rhétorique afin de revenir à un état de signifiant pur. Elle se sépare du signifié féodal, Gurun, qui va épouser l'Autre; elle enlève son manteau (392), une couche superflue; elle se sépare de sa "palie" et en fait un don aux nouveaux époux. Lorsque la mère reconnaît le tissu sur le lit de noces, elle déclenche le processus de la re-membrance:

La palie esgarde sur le lit,
 Que unke mes si bon ne vit
 Fors sul celui qu'ele dona
 Od sa fille k'ele cela.
 Idunc li remembra de li:
 Tuz li curages li fremi.
 (413-418)

La mère fait venir le Fresne devant elle. Le Fresne enlève de nouveau son manteau lorsqu'elle rentre dans la chambre, comme si elle enlevait toute couche de rhétorique qui pouvait cacher son identité. Pour l'unique fois dans le lai, le Fresne parle en répondant à la question de sa mère (432-434) par un discours dépourvu de toute rhétorique ornementée (435-441). La mère re-membre sa fille par une déclaration orale devant tous ceux qui se trouvent dans la chambre: "Tu es ma fille, bele amie!" (450).

Cette remembrance publique est pour la mère un moment de transition d'un état à un autre. La remembrance enfin prononcée la fait évanouir. Marie de France montre alors la réintégration de la mère au discours patronymique par un changement physique dans le corps de la mère, qui va du discours mensonger (pré-évanouissement) au discours de la vérité (post-évanouissement). En effet, la mère ne se repentit ni se confesse qu'*après* s'être évanouie.

En re-membrant les signifiés précis avec les signifiants obscurs, la mère dans son nouvel état articule la "translation" du texte du discours mensonger féminin au code patronymique. Seule la mère peut éclaircir le texte obscur de l'aventure. C'est donc la mère qui apporte le "surplus de sens" qui est à la fois nécessaire pour combler le signe, et superficiel, car les signifiés existaient toujours, mais dans un état dissimulé.

La mère doit se réintégrer dans l'ordre féodal avant que le père ne puisse reconnaître sa fille, car il n'est pas au courant du dédoublement du mensonge maternel. La femme se jette aux pieds de son mari (comme s'il représentait le Christ) et lui demande pardon (457-459). C'est à ce moment que la mère se remet enfin à l'autorité de la loi du patronyme. Dès qu'elle reçoit le pardon de son mari, elle raconte l'origine véritable du Fresne, qu'elle reconnaît avoir perdue par sa "folie" (469, 480). Son discours mensonger est associé à la folie, et au désordre, car il ne fait pas partie du code de l'autorité reconnue du patronyme. Il faut que la mère se re-membre elle-même afin de ne plus tenir de discours "fou."¹³

Aussitôt que le père entend la vérité de sa femme, il est heureux et celle-ci peut se réunir avec lui ("Li sires dit: 'De ceo sui liez!'" 485). Le père reconnaît que sa joie lui est donnée par Dieu, le Père symbolique, origine de tout enfant-texte: "Grant joie nus ad Deus donee, / Ainz que li pechiez fust dublez" (488-489). Le père reconnaît que le discours médisant de sa femme est le péché originaire de cette aventure, et que la réintégration de la femme au code patronymique a empêché le doublement de ce péché.

Après avoir appelé le Fresne "fille" (490), le père va chercher Gurun, "son gendre" (494), mais aussi son "per," ainsi que l'archevêque, représentant terrestre du Père symbolique. Donc, le Fresne-signifiant se réunit avec son signifié, le nom du père, en présence de trois pères, chiffre qui représente la trinité, ou l'origine sacrée de l'enfant-texte.

Dès que le père reconnaît sa fille, une série de mutations s'effectue, par lesquelles Gurun et la Codre sont désunis afin que le Fresne et Gurun puissent se réunir (Gur-un, de guaires [beaucoup]-un). Le père se dédouble, en partageant en deux son héritage (508). Il se dédouble aussi parce que le père reconnaît sa fille le Fresne, il la donne à son "per" Gurun. Les parents se sépareront de la Codre aussi: "Mut richement en lur cuntree / Fu puis la meschine donee" (513-514). Le Fresne sera reconnue par son père, mais mariée à Gurun le lendemain; alors elle ne portera pas le nom du père réel, mais le nom du "per" Gurun.

Son statut noble reconnu par tous, le Fresne devient signe fertile dans le code patronymique, capable de porter des fruits ou de créer ses propres enfants-textes. L'unité retrouvée du Fresne-dame engendre alors le lai "truvé" et ensuite le lai écrit:

Quant l'aventure fu seüe,
 Coment ele esteit avenue,
 Le lai del Freisne en unt trové:
 Pur la dame l'unt si numé.
 (515-518)

L'origine du lai se trouve alors dans l'aventure de la recherche du nom du père. Mais l'origine reste ancrée dans la fiction, dont les symboles sont révélés à la fin du lai. L'archevêque est fictif, car il dissout le mariage de Gurun et de la Codre, un acte que seul le pape peut accomplir. Le mariage de Gurun et du Fresne ne serait alors que de la fiction, créant ainsi une lignée fictive de textes. Le nom du père n'apparaît jamais dans le texte, et tout comme le nom d'auteur, se trouve à la base de l'aventure mais en même temps dissimulé et obscur.

En ne donnant jamais le nom du père, Marie de France préserve le statut symbolique du Père. En effet, même après sa reconnaissance paternelle, le Fresne garde son nom de baptême qui symbolise son origine fictive, et qui donne le titre du lai. Nous n'avons pas besoin de connaître le nom du père, car il s'est déjà séparé de sa fille en la donnant à son "per" Gurun. Puisqu'elle retrouve son statut noble, le nom du Fresne s'associera à la fin du lai avec ce statut, "dame,"

et le Fresnoy portera le nom du "per" Gurun qui sera le seul nom patronymique explicité dans le texte.

Du tronc symbolique pousse alors une nouvelle ramification "le Fresnoy/Gurun," qui à son tour portera des fruits afin d'assurer la survie de ce texte "oscurement" écrit et de réussir le but de l'écriture de Marie de France:

Pur ceus ki a venir esteient
 E ki aprendre les deveient,
 K'i peüssent gloser la lettre
 E de lur sen le surplus mettre.
 (Prologue 13-16)

Mais comme la verge à l'inscription invisible, le nom du Père de cet arbre généalogique restera inconnu, tout comme le vrai nom d'auteur des *Lais*. La tâche revient alors aux lecteurs de gloser son "grevose ovre" et d'en tirer des conclusions. Isidore de Séville offre sa glose du mot "frêne" dans *Etymologies* XVII, 7, 39 et finit par citer Ovide: "*et fraxinus utilis hastis*" ("et le frêne bon pour les lances"). Il est certain que le Fresnoy de Marie de France fera longtemps couler l'encre des lances.

Anne Chapman is a doctoral student in French at UCLA.

Notes

1. Marie de France. *Lais*. Ed. Jean Rychner. Paris: Champion, 1983.
2. ". . . the Tree of Jesse remains, above all, a model, an idealization, that, unlike both the wholly specific private chronicle and the wholly abstract *arbor iuris*, tells a story of paternity with no direct relation to the noble houses of feudal France. It narrates lineage without narrating a definite lineage. Neither paradigm nor event, the *uirga Iesse* retains the ambiguous status of fact cloaked in fiction and of fiction grounded in fact. . . . [E]arly medieval grammar, the formal discourse on discourse, and family structure, a set of formalized precepts governing marriage and inheritance . . . meet in poetic forms whose appearance coincided almost exactly with the advent of lineage" (Bloch, *Etymologies*, 90). Pour la référence biblique originelle de l'arbre de Jessé, voir Isaïe 11:1-2: "Un rejeton sortira de la souche de Jessé, un surgenon poussera de ses racines. Sur lui reposera l'Esprit de Yahvé". Ce passage précise certains traits essentiels du Messie à venir, entre autres, le lignage du Christ.
3. Bloch, R. Howard. *Etymologies and Genealogies: A Literary Anthropology of the French Middle Ages*.
4. Voir Bloch, *Etymologies* (ch. 1-2), pour l'évolution de la définition de la famille entre le 10e et le 20e siècle: "If the noble *cognomen* produced heightened awareness of the family as an eponymically unified group, the integral transmission of patronym and title contributed to its articulation as a transtemporal continuum—a linear

series of homonymic figures at whose source the name of the father (*pater*) fuses with that of the land (*patria, proprietas*)" (79).

5. Voir Jean-Charles Huchet, "Nom de femme et écriture féminine au Moyen Age" (*Poétique*. Nov., 1981) pour une étude de la question du statut problématique de l'auteur "Marie de France."

6. Jean Rychner est l'éditeur de l'édition des *Lais* citée dans cet article.

7. La chute de la dame médisante est associée à l'origine de son savoir. Voir saint Augustin, *Confessions*, XIII,25,38: "Hence, he who speaks a lie speaks of his own" (360). Selon John Ryan, saint Augustin cite ici Jn 8:44: "Christ in this passage refers to Satan, the father of lies. Satan, and hence any liar, speaks from his own nature" (422). Le discours de son mari, par contre, est associé à l'origine divine et au code féodal, car dans les deux cas où il intervient, il remercie Dieu (v. 23, 488) et ensuite il accomplit le geste du don seigneurial (v. 24, 506, 508).

8. Mickel, Emanuel J., Jr. *Marie de France*. New York: Twayne, 1974.

9. Isidore de Séville. *Etymologiae*, livre XVII. Trans. Jacques André. Paris: Belles Lettres, 1981.

10. Dragonetti, Roger. *La vie de la lettre au Moyen Age*. Paris: Seuil, 1980.

11. *Etymologiae*, VI, 9, 2. [Quoted in] Curtius, Ernst Robert. *European Literature and the Latin Middle Ages*. Trans. Willard Trask. Bollingen Series 36. 1953. Princeton: Princeton UP, 1990.

12. Terme curieux: pourquoi Marie de France n'utilise-t-elle pas le terme "sororité" puisqu'il s'agit de femmes?


13. Lacan écrit: "Nous savons en effet quel ravage déjà allant jusqu'à la dissociation de la personnalité du sujet peut exercer une filiation falsifiée quand la contrainte de l'entourage s'emploie à en soutenir le mensonge" (Lacan, Jacques. *Ecrits*. Paris: Seuil, 1966. 277). La mère se re-membre lorsqu'elle réunit le signifiant du Fresne avec son signifié véritable, provoquant ainsi un changement d'état physique et l'abandon du discours "fou."

PAROLES GELEES

UCLA French Studies

Ce serait le moment de philosopher et de
rechercher si, par hasard, se trouverait
ici l'endroit où de telles paroles dégèlent.

Rabelais, *Le Quart Livre*

Volume 10  1992

Editor: Paul Merrill

Co-Editors: Catherine Maiden
Leakthina Ollier
Antoinette Sol

Anne-Marie O'Brien
Karin Schiffer

Consultants: Guy Bennett, Henry Biggs, David Eadington,
Laura Leavitt, Bridgett Longust, Kenneth Mayers,
Marcella Munson, Amy Pitsker, Marjan Sabetian,
Alicia Tolbert, Monica Verastegui.

Paroles Gelées was established in 1983 by its founding editor, Kathryn Bailey. The journal is managed and edited by the French Graduate Students' Association and published annually under the auspices of the Department of French at UCLA. Funds for this project are generously provided by the UCLA Graduate Students' Association.

Information regarding the submission of articles and subscriptions is available from the journal office:

Paroles Gelées
Department of French
222 Royce Hall
UCLA
405 Hilgard Avenue
Los Angeles, CA 90024-1550
(310) 825-1145

Subscription price: \$8 for individuals, \$10 for institutions.

Copyright © 1992 by the Regents of the University of California.

CONTENTS

ARTICLES

Pourparlers de la poésie: An Interview
with Michel Deguy 1
Ken Mayers

Nom du père / nom d'auteur:
les origines énigmatiques du *Fresne* 21
Anne Andrews Chapman

Le Passage ou l'architecture du devenir 39
Jean-Xavier Ridon

Le Trait qui lie: + 51
Alicia J. Tolbert

Réseaux et frontières:
réflexions sur la création butorienne 63
Thierry Belleguic

SYNOPSIS: François Rabelais—a Symposium 79
Guy Bennett

The *cartes postales* of Michel Butor,
Symposium Keynote Speaker 83

UCLA FRENCH DEPARTMENT
DISSERTATION ABSTRACTS 89

Ordering Information 91

